

Fondation Isocrate

Déclaration du 1^{er} décembre 2023

En réaction à la couverture médiatique initiée par la publication d'un article de presse dans 24 Heures et La Tribune de Genève le 1^{er} décembre 2023, la Fondation Isocrate tient à préciser ce qui suit.

La fondation philanthropique de M. Nicolas Puech a été créée à son initiative et inscrite au registre du commerce valaisan le 26 août 2011. La fondation est liée à son fondateur au travers d'un pacte successoral signé devant notaire en septembre 2011.

La fondation avait initialement pour mission de soutenir des projets dans un spectre de domaines d'activité très étendu. Au vu des proportions prises ces dernières années par la question de la désinformation et du manque d'attention à cette dérive par les fondations donatrices, le conseil de notre fondation décidait début 2017 d'en faire sa priorité stratégique pour 5 ans. A l'issue de cette période, la fondation estimait qu'expérience faite et connaissance prise de l'ampleur des besoins relatifs à cette problématique, cette orientation méritait d'être consolidée.

En 2022, et avec l'accord exprès de son fondateur et président, il a été procédé à une révision des statuts – agréée par les autorités compétentes – la fondation étant à cette occasion rebaptisée Fondation Isocrate, du nom du fameux philosophe grec. Dans ce cadre, la fondation a décidé de concentrer son action sur la protection et la promotion du débat public. La fondation demeure discrète sur ses soutiens mais agit concrètement au niveau national et international en finançant différents projets, dont vous trouverez plus de détails sur la section dédiée de son site internet, qui vise à illustrer fidèlement l'ensemble de ses interventions.

La Fondation Isocrate a récemment pris connaissance de la volonté de son fondateur d'annuler le pacte successoral le liant à la fondation. D'un point de vue juridique, l'annulation abrupte et unilatérale du pacte successoral paraît nulle et infondée. La fondation s'y est opposée tout en laissant la porte ouverte à une discussion avec son fondateur et président.

S'agissant de la volonté de M. Puech d'adopter son employé de maison, tel que cela ressort de l'article publié 1^{er} décembre 2023 dans 24 heures et La Tribune de Genève, il n'appartient pas à la fondation de juger cette démarche ou le contexte dans lequel elle s'inscrit. Elle laisse le soin aux autorités compétentes de se prononcer à ce sujet.

En l'état actuel de la situation, la fondation continue de privilégier le dialogue avec le fondateur. Elle espère que des solutions puissent être trouvées afin de permettre à la fondation de poursuivre sa mission d'intérêt public.